

FRAIS DE TRANSPORT

Désignations	Inscriptions	1 ^{er} Versement 05/11/2022	2 ^{ème} Versement 05/01/2023	TOTAL
SICOGI 1,2 ; Résidence C ; Musée Combe ; Cité CIE ; Santé ; Paris village ; Laurier 18 ; Adjamé Bingerville ; Cité BAD ; Garage ; Cité De la celle.	100 000	30 000	30.000	160 000
ANADER, MTN Kro ; Cité OPES ; Cité ARECAS ; Cité S3I Lauriers 21 ;	100 000	40 000	30.000	180.000
Cité Hévée ; Cité Fougère ; Marina; Feh Kessé ; Mitterrand ; ; Palma ; Cité ITAL ; Akandjé ; Cité SOLFER 2 panneaux (Route M'Batto Bouaké) ; Cité des Impôts ; Cité CEFAL (Djodjourné) ;	120 000	40 000	25.000	190 000
Les Lauriers, Génie 2000, Faya/Promogim ; Jules Vernes ; Akandjé (Cité PERFORMER) ; Cité Tonton BOUBA ; Ephrata ; Cité FDFP ; Oribat 2 ; Nouveau Goudron ;	150 000	30 000	30.000	210.000
Akouédo Attié ; Abatta ; ORIBAT ; Nouveau camp Ancien camp ; Cité SIR ; Lauriers 9 ; Winner Chapel ; Carrefour BCAA ; Cité du Bonheur ; Laurier 1,2 ; Sebia Yao ;	170 000	50 000	30.000	250.000

NB : les frais d'écolages doivent être soldés avant Janvier 2024